

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 10 janvier 2017 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger      Ginette Moreau      Lucie Fréchette  
Paul-Éloi Dufresne      Claude Simard

Absence motivée : Denise Lauzière

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**17.01.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 10 janvier 2017**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**17.01.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017**

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 6 et 20 décembre 2016.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.

**6. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 6.1 Règlement 16-848-23 (zone R-33).
- 6.2 Règlement 16-847-7 – Urbanisme - Concordance.
- 6.3 Règlement 16-848-24 – Zonage - Concordance.
- 6.4 Règlement 16-849-4 – Lotissement - Concordance.
- 6.5 Règlement 16-852-1 – Conditions d'émission – Concordance.
- 6.6 Règlement 16-867-4 – Sur les PIIA - Concordance.
- 6.7 Règlement 16-884-1- Entente de travaux municipaux – Concordance.

**7. FINANCES ET ADMINISTRATION**

- 7.1 Adoption des comptes à payer pour décembre 2016.

- 7.2 Achat d'un véhicule pour le Directeur du Service incendie.
- 7.3 Subvention MTQ – Rue Beauregard.
- 7.4 Approbation du budget de l'OMH pour 2017.
- 7.5 Subvention à l'école l'Orée des Cantons pour le salon du livre.
- 7.6 Cotisation à la Fédération Canadienne des Municipalités.
- 7.7 Achat d'un épandeur de sable et sel pour les travaux publics.
- 7.8 LGP Stratégies Immobilières.
- 7.9 Subvention MTQ – Rue Beauregard II
- 7.10 Subvention aux organismes.

## 8. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Pêche en herbe.

## 9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 Demande de PIIA – Triplex – rue Picken.
- 9.2 Adoption du calendrier des rencontres du CCU.
- 9.3 Nomination des membres du CCU.

## 10. **SERVICE DU GREFFE**

- 10.1 Autorisation de signature – Entente de délégation de compétence en matière de caractérisation des installations septiques – MRC.

## INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

### PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 11. VARIA
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 janvier 2017.
- 13. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 7 FÉVRIER À 19 HEURES.

### **Adopté**

17.01.3

**Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.

17.01.4

### **Adoption des procès verbaux des 6 et 20 décembre 2016**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des 6 et 20 décembre 2016 tels que présentés.

17.01.5

### **Dépôt de documents**

17.01.5.1

**Dépôt du procès verbal du CCU.**

17.01.6

### **Adoption de règlement**

17.01.6.1

**Règlement d'amendement au zonage 16-848-23 (zone R-33).**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 16-848-23 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

### **Adopté**

**17.01.6.2 Règlement d'amendement au plan d'urbanisme 16-847-7.**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère le règlement intitulé « Règlement 16-847-7 amendant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**17.01.6.3 Règlement d'amendement au règlement de zonage 16-848-24.**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 16-848-24 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**17.01.6.4 Règlement d'amendement au règlement de lotissement 16-849-4.**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 16-849-4 amendant le règlement de lotissement n° 09-849 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**17.01.6.5 Adoption du règlement d'amendement au Règlement de conditions d'émission de permis de construction 16-852-1.**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 16-852-1 amendant le règlement de conditions d'émission de permis de construction de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**17.01.6.6 Règlement d'amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-867-4.**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 16-867-4 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

**17.01.6.7 Modification au règlement portant sur les ententes de travaux municipaux.**

ATTENDU QUE La MRC la Haute-Yamaska a procédé à la modification du schéma d'aménagement et que certains règlements municipaux doivent s'ajuster à cette modification, dont notre règlement portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux fait partie de ces règlements qui doivent être modifiés;

ATTENDU QU' À cette fin un projet de règlement a été adopté, lequel a été soumis à une assemblée publique de consultation publique.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil de la Ville de Waterloo adopte le *Règlement numéro 16-884-1 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*

**Adopté**

17.01.7

**Finance et administration**

17.01.7.1

**Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de décembre 2016;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer depuis le 15 décembre 2016 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

17.01.7.2

**Achat de véhicule pour le service incendie.**

ATTENDU QUE Dans le cadre de son travail, le Directeur du service de protection incendie a besoin d'un véhicule de fonction;

ATTENDU QUE Le Directeur de ce service a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'une nouvelle camionnette à cinq fournisseurs de véhicules de type utilitaire hybride, à savoir :Toyota Granby, Toyota Cowansville, Toyota Magog, Toyota Sherbrooke et Toyota Richmond;

ATTENDU QUE Trois concessionnaires ont déposé une soumission conforme, savoir :

- Toyota Granby pour un montant de 34 592.05 \$, plus taxes;
- Toyota Cowansville pour un montant de 36 810.94 \$, plus taxes;
- Toyota Richmond pour un montant de 36 964.56 \$, plus taxes.

ATTENDU QUE Les soumissions de Toyota Sherbrooke et Toyota Magog n'étaient pas conformes.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur de protection des incendies, autorise l'acquisition chez Toyota Granby du nouveau véhicule utilitaire hybride pour un montant de 34 592.05 \$, plus les taxes, soit un montant total de 39772.21 \$ taxes incluses. La taxe provinciale sera payée directement à la SAAQ.

Cette acquisition sera financée à même le fonds de roulement, sur 5 ans.

**Adopté**

#### 17.01.7.3

#### **Demande de subvention au ministère des transports.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 25 000\$;

ATTENDU QUE La rue Beauregard est priorisée pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 25 000\$.

**Adopté**

#### 17.01.7.4

#### **Approbation des prévisions budgétaires 2017 pour l'OMHW.**

ATTENDU QUE Le directeur général de l'Office municipal d'habitation de Waterloo a déposé, le 14 décembre 2016, les prévisions budgétaires pour l'année 2017;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo contribue annuellement à un montant de 10% du déficit d'opération desdites prévisions budgétaires.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Waterloo, pour l'ensemble de son complexe immobilier comme suit :

Revenus prévus :	720 264 \$
Dépenses prévues :	1 450 676 \$
Déficit à répartir :	(730 412 \$)
Contribution de la Ville 10% :	73 041\$

**Adopté**

#### 17.01.7.5

##### **Subvention Salon du livre.**

ATTENDU QUE L'École l'Orée-des-Cantons organise, chaque année, un salon du livre afin de stimuler le goût de la lecture des jeunes élèves;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal approuve entièrement cette initiative et désire y participer financièrement au prorata des élèves Waterlois;

ATTENDU QUE Cette école comprend 330 élèves issus du territoire Waterlois et que la Ville désire offrir à chacun de ces étudiants un rabais de 2\$ sur l'achat d'un livre.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 660\$ à l'École l'Orée-des-Cantons pour son salon du livre afin de faire bénéficier d'un rabais de 2\$ aux élèves Waterlois, sur l'achat d'un livre.

**Adopté**

#### 17.01.7.6

##### **Cotisation FCM.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre de la Fédération Canadienne des municipalités ;

ATTENDU QUE Cette adhésion arrive à son échéance et que la Ville doit la renouveler au coût de 890.57 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la reconduction de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités au coût de 890.57 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 17.01.7.7

##### **Achat d'un épandeur de sable et de sel.**

ATTENDU QUE Le tracteur Walker qui fait le déneigement des trottoirs est muni d'un épandeur qui est défectueux. Le coût de réparation est de 3 000\$ plus taxes et le délai de livraison pour effectuer le remplacement de la pièce est de 3 à 4 semaines d'attente – attente qui n'est pas possible dans un contexte hivernal;

ATTENDU QUE La Ville a la responsabilité d'entretenir les rues et les trottoirs et s'expose à des poursuites si des accidents ou des incidents se produisaient et qu'il était prouvé que la Ville avait manqué à ses obligations;

ATTENDU QUE L'épandeur actuel qui est défectueux n'est pas optimal en terme opérationnel et sa capacité de chargement est problématique – nécessitant que l'opérateur revienne constamment au garage municipal pour la recharger;

ATTENDU QUE L'achat d'un nouvel épandeur, cette fois-ci de type hydraulique et de capacité accrue (14 pieds cubes versus 9 pieds cubes) permettrait d'améliorer l'efficacité de l'épandage des abrasifs.

ATTENDU QU' Un tel équipement est actuellement disponible chez Benco à Richelieu pour la somme de 7 000 \$ plus les taxes applicables, éliminant tout délai et permettant la reprise de l'épandage des abrasifs sur trottoirs rapidement.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte, sur recommandation du Directeur des travaux publics, de procéder à l'achat d'un nouvel épandeur hydraulique pour l'unité # 36 selon la soumission de Benco à Richelieu au coût de 7000\$ plus taxes, soit un montant total de 8 048.25\$.

**Adopté**

#### 17.01.7.8

#### **LGP Stratégies Immobilières.**

ATTENDU QUE La Ville a, en mai 2016, donné mandat à LGP Stratégies immobilières d'agir à titre de ressource d'accompagnement dans le développement de son Parc industriel autoroutier;

ATTENDU QUE Ce mandat qui était d'abord d'une durée de 6 mois a été prolongé de deux mois supplémentaires;

ATTENDU QUE Le Ville désire renouveler l'entente de service avec LGP Stratégies Immobilières pour un terme de 6 mois en 2017.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate LGP Stratégies Immobilières pour procéder aux tâches stipulées à son offre de service datée du 26 décembre 2016, aux termes et conditions y mentionnés pour un montant de 2 000 \$ par mois plus les taxes applicables et ce, pour une durée de 6 mois.

**Adopté**

#### 17.01.7.9

#### **Demande de subvention au ministère des transports II.**

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 10 000\$;

ATTENDU QUE La rue Beaugard est priorisée pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 10 000\$.

**Adopté**

#### 17.01.7.10

#### **Subventions aux organismes pour 2017.**

ATTENDU QU' Un comité de travail a été formé afin d'étudier les demandes de subventions déposées par les différents organismes locaux;

ATTENDU QUE Ledit comité a déposé ses recommandations.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo octroie des subventions aux organismes ayant déposé une demande, pour un montant de 69 512.\$.

Que le Conseil octroie également une subvention supplémentaire aux organismes soulignant le 150<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville pour un montant de 9 250.\$.

Le tout pour un total de 78 762.\$ en subvention à être versées selon les modalités prévues à la grille au soutien de cette résolution.

En contrepartie de leur subvention, ces organismes devront s'engager à offrir une visibilité à la Ville lors de leurs activités.

**Adopté**



**17.01.8** **Loisirs et vie communautaire**

**17.01.8.1** **Pêche en herbe.**

ATTENDU QUE Le Service des Loisirs a préparé une demande d'aide pour la tenue de son activité de «Pêche en herbe»;

ATTENDU QUE La demande à acheminer à la Fondation de la faune du Québec nécessite une résolution du Conseil municipal autorisant une personne à agir au nom de l'organisme;

ATTENDU QUE Cette activité consiste à initier les jeunes de 9 à 12 ans et à leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité;

ATTENDU QUE Tous les participants recevront gratuitement un ensemble de pêche pour débutant ainsi qu'un certificat de pêche en herbe faisant office de permis de pêche valide jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la préposée au loisirs, madame Jessica Lamarche, à présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en Herbe et autorise ce dernier à agir au nom de l'organisme.

**Adopté**

**17.01.9** **Aménagement et urbanisme**

**17.01.9.1** **Demande PIIA, construction résidentielle, triplex, rue Picken.**

ATTENDU QUE Le promoteur du développement « Faubourg de la Champignonnière » M. Roger Hubert, présente à la municipalité des plans d'architecture pour un nouveau bâtiment résidentiel de type multifamilial de 3 logements sur 3 étages;

ATTENDU QUE Les plans du bâtiment proposé s'apparentent aux bâtiments de type jumelés existants dans le secteur (Zone R-48), plus particulièrement les bâtiments se trouvant aux adresses suivantes : 1 & 3, 2 & 4 de la rue Picken;

ATTENDU QUE Le nouveau bâtiment aura, comme les bâtiments existants, une façade avec des éléments de pierre et un déclin d'aggloméré de bois et un revêtement de déclin de vinyle aux 3 autres élévations. Les articulations et les pentes de toiture vont, elles aussi, être similaires aux bâtiments environnants existants;

ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que ce nouveau bâtiment s'intègre adéquatement au cadre bâti du secteur.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les plans d'architecture pour le nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de 3 étages et de 3 logements proposé dans le projet immobilier « Faubourg de la Champignonnière ».

Cependant, le promoteur devra fournir à la municipalité, pour approbation en vertu du règlement sur les PIIA, les échantillons et les couleurs des revêtements extérieurs pour ce bâtiment.

**Adopté**

#### 17.01.9.2

##### **Projet calendrier CCU pour 2017.**

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a préparé un projet de calendrier pour les séances du CCU pour l'année 2017 et l'a présenté aux membres du CCU;

ATTENDU QUE Sauf pour la date du 14 février (St-Valentin) les membres du CCU sont en accord avec le calendrier proposé. De commun accord, les membres du CCU proposent de modifier la date du 14 février pour le 15 février ;

ATTENDU QUE L'inspecteur a modifié le calendrier et le présente au conseil municipal pour approbation.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU accepte le projet de calendrier des séances du CCU pour l'année 2017.

**Adopté**

#### 17.01.9.3

##### **Nomination par le Conseil municipal des membres du CCU.**

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du comité : monsieur Yvon Lemire, monsieur Pierrick Robitaille et monsieur Daniel Boivin;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants désirent toujours demeurer au sein du comité : madame Lucie Fréchette et monsieur Claude Simard, monsieur Roger Bélanger demeurant membre substitut;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier du comité sans droit de vote.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo maintienne la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière du comité consultatif d'urbanisme et que l'inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

**Adopté**

17.01.10

**Service du greffe**

17.01.10.1

**Autorisation de signature – Entente relative à la caractérisation des installations septiques.**

ATTENDU QUE Le *Plan directeur de l'eau* de la MRC de La Haute-Yamaska poursuit notamment l'objectif de continuer le processus de caractérisation des installations septiques initié par le *Programme d'aide à la prévention d'algues bleu vert (PAPA)*, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE La caractérisation des installations septiques constitue l'assise de l'application de mesures correctrices à l'endroit de certaines installations déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE La gestion des installations individuelles de traitement des eaux usées au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. 1981, Q-2, r.22)* relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE Pour permettre la mise en œuvre de cet engagement, la MRC doit convenir avec la Municipalité de Waterloo d'une entente afin de se faire confier une partie de cette responsabilité;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de sa compétence.

En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu unanimement :

Que le Conseil donne suite à la demande de la MRC de La Haute-Yamaska et que la Ville de Waterloo accepte de déléguer sa compétence en matière de caractérisation des installations septiques des résidences isolées existantes sur le territoire municipal et qu'en conséquence, autorise le Maire, ou en son absence le Maire suppléant et le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Waterloo, l'entente de délégation à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska.

**Adopté**

### **Informations et communiqués des membres du Conseil**

#### **Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger. – M. Derek Tremblay, nouveau DG de la chambre de commerce Granby et Région se présente.

17.01.11

#### **Varia**

17.01.12

#### **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 10 janvier 2017 est levée à 19H31.

17.01.13

#### **Prochaine assemblée**

**Mardi, le 7 février 2017 à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier